



COMITÉ TECHNIQUE DU 18 octobre 2018

Compte-rendu de réunion

Comité Technique

Le 18 octobre 2018, à 9 heures 30, le comité technique s'est réuni, sous la présidence de M. Hubert MOLL.

Membres présents :

Représentants des élus :

Mmes Marie-Antoinette GUESDON, Michèle LEMERCIER, Yveline RAPIN, MM. Jean-Noël RAVE, Lucien AUBERT

Représentants des agents :

Mme Agnès HESL, MM. Stéphane HOUDOU, Michel BELLANGER, Pascal LECLERC, Yann ROUE, Eric BOSCHER

CDG 53 :

Marie-Aude LEMONNIER (directrice du CDG), Thierry BEUCHER (responsable du pôle Protection sociale), Hugo LE ROUX (juriste), Aude LEZORAINE (service Conseil statutaire et instances paritaires)

Absents excusés :

Représentant des collectivités :

M. Daniel GENDRY

Représentant des agents :

MM. Eric NOEL, Nicolas DAVOINE, Fabrice DECOUFLET

Le quorum étant atteint pour les 2 collèges (représentants des collectivités & représentants du personnel), le président déclare la séance ouverte.

Il est procédé à la désignation d'un secrétaire et d'un secrétaire-adjoint :

- secrétaire : Lucien AUBERT
- secrétaire-adjoint : Yann ROUE

COLLECTIVITÉ

Commune Azé

OBJET DE LA DEMANDE

N° 18-10-0006

la réorganisation des services

Les conseils municipaux d'Azé, Saint-Fort et Château-Gontier/Bazouges ont décidé la mise en oeuvre d'un projet de Commune nouvelle. Celui-ci pourrait être effectif au 1er janvier 2019. Il se veut ambitieux et constructif pour le territoire du Sud Mayenne.

Il est précisé dans la note explicative pour la création de la commune nouvelle que les personnels de Saint-Fort et d'Azé seront transférés au 01/01/2019 à la Communauté de communes du Pays de Château-Gontier.

AVIS DU COMITE TECHNIQUEReprésentants des collectivités:
favorable à l'unanimitéReprésentants du personnel:
favorable à l'unanimité

Commune Saint-Fort

N° 18-10-0003

la réorganisation des services

Sollicite l'avis du comité technique sur la réorganisation des services dans le cadre du projet de création d'une commune nouvelle entre les communes de CHATEAU-GONTIER/BAZOUGES - AZE et SAINT-FORT.

Il est précisé dans la note explicative pour la création de la commune nouvelle que les personnels de Saint-Fort et d'Azé seront transférés au 01/01/2019 à la Communauté de communes du Pays de Château-Gontier.

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimitéReprésentants du personnel:
favorable à l'unanimité

En application de l'article n° 30-1 du décret 85-565 du 30-5-1985, le comité technique s'est réuni le 18 octobre 2018 afin de réexaminer la demande d'avis suivante :

Demande d'avis de la commune de Saint-Pierre-des-Nids : Les horaires de travail des deux agents de la restauration sur l'année scolaire 2017/2018 étaient les suivants : - 1 adjoint technique de 8h45 à 16h15 du lundi au jeudi et de 8h45 à 17h30 le vendredi et 1 adjoint technique principal de 2ème classe de 8h30 à 18h du lundi au vendredi. La présence des deux cantinières réunies sur le même site depuis la rentrée 2017/2018 n'étant plus justifiée après 16h15 et afin de permettre aux deux agents d'effectuer des tâches ne pouvant pas être faites sur le temps scolaire un planning a été mis en place pour l'année 2018/2019 à compter du 3 septembre 2018 :

- L'adjoint technique en alternance de 8h00 à 15h30 ou de 8h30 à 16h00 du lundi au vendredi et des journées de 6h pendant les petites vacances scolaires, dans le respect de l'annualisation de 1202.50/an,
- L'adjoint technique principal de 2ème classe en alternance de 8h à 16h30 ou de 8h30 à 17h et des journées de 6h pendant les petites vacances scolaires, dans le respect du temps d'annualisation de 1432h.07/an.

Ces deux agents interviennent aussi chacun 15 jours en juillet chaque année pour la restauration du centre de loisirs de 8h30 à 16h00 dans le respect de leur annualisation.

Lors de la réunion du 27 septembre 2018, cette demande a recueilli un avis défavorable unanime des représentants du personnel, qui font état d'une dégradation du climat social et doutent de l'intérêt de la mise en place de cette mesure pour un agent affecté depuis de nombreuses années à ce poste et selon les mêmes modalités.

Aussi, le comité technique s'est réuni le jeudi 18 octobre 2018 pour réexaminer votre demande d'avis et après échange entre les deux collèges : le collège des représentants du personnel a maintenu son avis défavorable à l'unanimité. Le collège des représentants des collectivités a maintenu son avis favorable à l'unanimité. L'avis du comité technique est désormais considéré comme rendu, le déroulement du dossier peut être poursuivi.

Néanmoins, les deux collèges demandent la reprise du dialogue et l'apport d'explications appropriées aux agents par l'autorité territoriale.

Le Secrétaire,

Le Secrétaire-Adjoint,

Le Président,

Lucien AUBERT

Yann ROUE

Hubert MOLL

